



APPEL D'OFFRES OUVERT SCEANCE PUBLIQUE N° 02/2020

REGLEMENT DE LA CONSULTATION.

OBJET : ACHAT DE MATERIEL SCIENTIFIQUE
BENEFICIAIRE : ECOLE SUPERIEURE DE TECHNOLOGIE - FÈS

En application des dispositions de l'article 16 §1 alinéa 2 et l'article 17 §3 alinéa 2
du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Université du
22/08/2014.

REGLEMENT DE LA CONSULTATION.

ARTICLE 1 : OBJET DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION.

Le présent règlement de la consultation concerne l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n°02/2020 relatif à l'acquisition de matériel scientifique concernant l'Ecole Supérieure de Technologie de Fès, établi en vertu du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Université du 22/08/2014.

ARTICLE 2 : COMPOSITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Conformément aux dispositions de l'article 19 du règlement des marchés de l'Université, le dossier d'appel d'offres comprend :

- a) Copie de l'avis d'appel d'offres ou de la circulaire selon le cas ;
- b) Un exemplaire du cahier des prescriptions spéciales ;
- c) Le modèle de l'acte d'engagement ;
- d) Les modèle du bordereau des prix et du détail estimatif lorsqu'il s'agit d'un marché à prix unitaires ;
- e) Le modèle de la déclaration sur l'honneur
- f) Le présent règlement de la consultation

Au cas le soumissionnaire décide de présenter des offres dans plusieurs lots, il devra présenter ses offres dans des enveloppes différentes comportant mention : offre financière et numéro du lot.

ARTICLE 3 : PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR PAR LES CONCURRENTS

Chaque concurrent est tenu conformément à l'article 25 du règlement des marchés de l'Université de présenter un dossier administratif et un dossier technique.

A- DOSSIER ADMINISTRATIF

Il doit comprendre au moment de la présentation des offres :

a) une déclaration sur l'honneur, en un exemplaire unique, qui doit comporter les mentions prévues à l'article 26, 1 du règlement précité (voir modèle annexe 2).

b) L'originale du cautionnement provisoire, ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu, le cas échéant.

c) pour le groupement, une copie légalisée de la convention constitutive du groupement prévue à l'article 140 du règlement précité.

NB : En plus des pièces fournies lors de la présentation des offres, le concurrent au quel il est envisagé d'attribuer le marché, dans les conditions fixées à l'article 40 du règlement précité, est tenu de compléter le dossier administratif conformément aux conditions de l'article 25, section I, paragraphe A-2 dudit règlement

B- DOSSIER TECHNIQUE

Conformément aux dispositions du 1 §B de l'article 25 du règlement précité, il est exigé des concurrents, la production de :

- a) Une note indiquant les moyens techniques et humains du candidat, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou les exécutions auxquelles il a participé et la qualité de sa participation.
- b) Les attestations ou leurs copies certifiées conforme à l'original délivrées par les maitres d'ouvrage publics ou privés ou par les hommes de l'art sous la direction desquels le concurrent a exécuté lesdites prestations. Chaque attestations précise notamment la nature des prestations, le montant , l'année de réalisation , l'appréciation , le nom et la qualité du signataire
- c) Dossier complémentaire : CPS + R.C.

C- OFFRE FINANCIERE

L'offre financière doit comprendre :

- a) L'acte d'engagement par lequel le concurrent s'engage à réaliser les prestations objet du marché .

Cet acte dûment rempli, et comportant le relevé d'identité bancaire (RIB), est signé par le concurrent ou son représentant habilité, sans qu'un même représentant puisse représenter plus d'un concurrent à la fois pour le même appel d'offres. .

- b) Le bordereau des prix dûment rempli et signé à toutes les pages par le concurrent ou son représentant habilité.

D. DOCUMENTATION

Conformément aux dispositions de l'article 34 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Université du 22/08/2014,

Le soumissionnaire est tenu de présenter une note de présentation faisant ressortir pour chaque article, toutes les références et indications pouvant guider la commission à retrouver l'objet de l'offre sur les catalogues (voir annexe n°4).

La documentation doit être insérée dans un pli portant la mention « **DOCUMENTATION** » et comportant le nom et l'adresse du concurrent ainsi que le numéro et l'objet de l'appel d'offres. Ledit pli doit être déposé avec le dossier technique et l'offre financière.

Il sera procédé à l'examen de la documentation dans les conditions prévues à l'article 37 du règlement précité.

ARTICLE 4 : CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS

Conformément aux dispositions de l'article 24 du règlement précité :

- 1) Seuls peuvent participer au présent appel d'offres les personnes physiques ou morales qui :
 - Justifient des capacités juridiques, techniques et financières requises
 - Sont en situation fiscale régulière, après avoir souscrit leurs déclarations et réglé les sommes exigibles ou, à défaut de règlement, constitué des garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement
 - Sont affiliés à la CNSS et souscrivent régulièrement leurs déclarations de salaires auprès de cet organisme.

- 2) Ne sont pas admises à participer à la présente consultation :
 - Les personnes en liquidation judiciaire,
 - Les personnes en redressement judiciaire, sauf autorisation spéciale délivrée par l'autorité judiciaire compétente,
 - Les personnes ayant fait l'objet d'exclusion temporaire ou définitive prononcée dans les conditions fixées par l'article 142 du règlement précité ;
 - Les personnes qui représentent plus d'un concurrent au titre de la présente procédure d'appel d'offres.

ARTICLE 5 : MODIFICATION DANS LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Conformément aux dispositions de l'article 19 § 7 du règlement précité, des modifications peuvent être introduites dans le dossier d'appel d'offres.

Ces modifications ne peuvent en aucun cas changer l'objet du marché.

Si des modifications sont introduites dans le dossier d'appel d'offres, elles seront communiquées à tous les concurrents ayant retiré ledit dossier.

Lorsque ces modifications nécessitent le report de la date d'ouverture prévue pour la réunion de la commission d'appel d'offres, ce report sera publié conformément aux dispositions du § 2 de l'article 20 et du § 7 de l'article 19 du règlement précité.

ARTICLE 6 : RETRAIT DES DOSSIERS D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres est mis gratuitement à la disposition des concurrents au bureau des marchés – Service Economique de l'EST Fès Ecole Supérieure de Technologie de Fès BP : 2427 Route d'Imouzer - Fès 30000 dès la parution de l'avis d'appel d'offres au premier journal et jusqu'au jour désigné pour l'ouverture des plis.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé sur le portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

ARTICLE 7 : PRESENTATION DES DOSSIERS DES CONCURRENTS

Conformément aux dispositions de l'article 29 du règlement précité, le dossier présenté par chaque concurrent est mis dans un pli cacheté portant :

- Le nom et l'adresse du concurrent,
- L'objet du marché et, éventuellement, l'indication du ou des lots en cas de marché allotis ;
- La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis,
- L'avertissement que «le pli ne doit être ouvert que par le président de la commission d'appel d'offres lors de la séance d'examen des offres».

Ce pli contient Deux enveloppes distinctes :

1. La première enveloppe : comporte le dossier administratif, le dossier technique et le cahier des prescriptions spéciales (CPS) signé par le concurrent ou la personne habilitée par lui, à la dernière page avec la mention manuscrite « lu et accepté » et paraphés sur toutes les pages par le concurrent. Cette enveloppe doit être fermée et porter de façon apparente la mention « Dossiers Administratif et technique».
2. La deuxième enveloppe : comporte l'Offre Financière du soumissionnaire. Cette enveloppe doit être cachetée et porter de façon apparente la mention « Offre Financière ».

ARTICLE 8 : NOMBRE DE LOTS ET MODE DE JUGEMENT DES OFFRES

Le présent appel d'offres ayant pour objet ACHAT DE MATERIEL SCIENTIFIQUE pour l'EST Fès répartis comme suit :

Lot 1 : département génie mécanique et productique & maintenance industrielle.

Lot 2 : département génie électrique & Informatique.

Lot 3 : département génie des procédés.

Le jugement se fera par lot dans l'ordre de leur énumération dans le présent appel d'offres.

ARTICLE 9 : INFORMATION DES CONCURRENTS

Conformément aux dispositions de l'article 22 du règlement précité, tout éclaircissement ou renseignement fourni par le maître d'ouvrage à un concurrent à la demande de ce dernier, sera communiquée le même jour et dans les mêmes conditions aux autres concurrents qui ont retiré le dossier d'appel d'offres et ce par

lettre recommandée avec accusé de réception ou par télécopie confirmée. Il est également mis à la disposition de tout autre concurrent.

Les demandes d'informations ou renseignements par les concurrents doivent être adressées au Bureau du Maître d'Ouvrage, au moins sept (7) jours avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis, dont l'adresse est la suivante : Ecole Supérieure de Technologie de Fès BP : 2427 Route d'Imouzzer - Fès 30000.

ARTICLE 10 : DEPOT DES PLIS DES CONCURRENTS

Conformément aux dispositions de l'article 31 du règlement précité, les plis sont aux choix des concurrents:

- Soit déposés, contre récépissé, dans le bureau du maître d'ouvrage délégué indiqué dans l'avis d'appel d'offres,
- Soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité,
- Soit remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.

Le délai pour la réception des plis expire à la date et à l'heure fixée par l'avis d'appel d'offres pour la séance d'examen des offres.

Les plis déposés ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixée ne sont pas admis.

A leur réception, les plis sont enregistrés par le maître d'ouvrage délégué dans leur ordre d'arrivée, sur un registre spécial. Le numéro d'enregistrement ainsi que la date et l'heure d'arrivée sont portés sur le pli remis.

Les plis resteront cachetés et seront tenus en lieu sûr jusqu'à leur ouverture dans les conditions prévues à l'article 36 du règlement précité.

ARTICLE 11 : RETRAIT DES PLIS

Conformément aux dispositions de l'article 32 du règlement précité, tout pli déposé ou reçu peut être retiré antérieurement au jour et à l'heure fixée pour l'ouverture des plis.

Le retrait du pli fait l'objet d'une demande écrite et signée par le concurrent ou son représentant dûment habilité.

La date et l'heure de retrait sont enregistrées par le maître d'ouvrage délégué dans le registre spécial visé à l'article 31 du règlement précité.

Les concurrents ayant retiré leurs plis peuvent, dans les conditions prévues à l'article 31 présenter de nouveaux plis.

ARTICLE 12 : CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

Les offres sont examinées conformément aux dispositions des articles 36, 37, 39 et 40 et 41 du règlement précité.

A- 1ère phase : l'examen des prospectus, notices ou autres documents techniques

Après l'étude des dossiers administratifs et technique des concurrents, la commission arrête la liste des soumissionnaires retenus, et désigne une sous- commission technique chargée de l'examen de la conformité technique du matériel proposé par les sociétés et ce, sur la base de la documentation et les prospectus présentés. Les offres jugées non conformes aux prescriptions techniques prévues par le CPS seront écartées.

B- 2ème phase : évaluation des offres financières :

Ne seront prises en compte dans cette phase que les offres ayant été retenues à l'issue de la phase A, L'offre économiquement la plus avantageuse qui est l'offre la moins distante sera proposée à l'autorité compétente.

-

LU ET APROUVE PAR
LA SOCIETE

LE MAITRE D'OUVRAGE

ANNEXE N° 1

MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR

DECLARATION SUR L'HONNEUR (*)

- Mode de passation

- Objet du marché.....

A - Pour les personnes physiques

Je, soussigné :(prénom, nom et qualité)

Numéro de tél numéro de Fax..... adresse électronique.....

agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

adresse du domicile élu :.....

affilié à la CNSS sous le n° :.....(1)

inscrit au registre du commerce de.....(localité) sous le n°.....(1) n° de patente(1)

n° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR(RIB)

B - Pour les personnes morales

Je, soussigné(prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)

Numéro de tél numéro de Fax..... adresse électronique.....

agissant au nom et pour le compte de.....(raison sociale et forme juridique de la société) au capital de :.....

adresse du siège social de la société

adresse du domicile élu

affiliée à la CNSS sous le n°..... (1)

inscrite au registre du commerce(localité) sous le n°..... (1)

n° de patente(1)

n° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR(RIB)

- Déclare sur l'honneur :

1 - m'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;

2 - que je remplis les conditions prévues à l'article 24 du Règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Université ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle;

- Etant en redressement judiciaire j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité (2) ;

3 - m'engager, si j'envisage de recourir à la sous-traitance :

- à m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 24 du Règlement précité ;

- que celle-ci ne peut dépasser 50% du montant du marché, ni porter sur le lot ou le corps d'état principal du marché ;

- à confier les prestations à sous traiter à des PME installées au Maroc

4 - m'engager à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché.

5 - m'engager à ne pas faire, par moi-même ou par personnes interposées, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du présent marché.

6 - certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature.

7- atteste que je remplis les conditions prévues par l'article 1^{er} du dahir n°1-02-188 du 12 jourmada I 1423 (23juillet 2002) portant promulgation de la loi n°53-00 formant charte des petites et moyennes entreprises.

8 - reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 26 du Règlement précité, relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

9 - atteste que je ne suis pas en situation de conflit d'intérêt tel que prévu à l'article 151 du règlement précité.

Fait à le

Signature et cachet du concurrent

(1) pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence aux documents équivalents lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine ou de provenance.

(2) à supprimer le cas échéant.

(*) en cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.

ANNEXE N° 2

MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT

ACTE D'ENGAGEMENT

A - Partie réservée à l'Administration

Appel d'offres ouvert, sur offres des prix n° 02/2020 du 10/12/2020

Objet du marché **ACHAT DE MATERIEL SCIENTIFIQUE.**

Passé en application de l'alinéa 2 du paragraphe 1, de l'article 16 et l'alinéa 3, du paragraphe 3 de l'article 17 du Règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Université ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

B - Partie réservée au concurrent

a) Pour les personnes physiques

Je (1), soussigné (prénom, nom et qualité) agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte, adresse du domicile élu

..... affilié à la CNSS sous le (2) inscrit au registre du commerce de (localité) sous le n° (2) n° de patente (2)

b) Pour les personnes morales

Je (4), soussigné (prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise) agissant au nom et pour le compte de (raison sociale et forme juridique de la société)

au capital de : adresse

du siège social de la société

adresse du domicile élu

affiliée à la CNSS sous le n° (2) et (3)

inscrite au registre du commerce (localité) sous le n° (2) et (3)

n° de patente (2) et (3)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus ;

après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

1) remets, revêtu (s) de ma signature un bordereau de prix, un détail estimatif établi conformément aux modèles figurant au dossier d'appel d'offres ;

2) m'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établi moi-même, lesquels font ressortir :

Lot n° 1 :

- montant hors T.V.A. : (en lettres et en chiffres)

- taux de la TVA (en pourcentage)

- montant de la T.V.A. : (en lettres et en chiffres)

- montant T.V.A. comprise : (en lettres et en chiffres)

Lot n° 2 :

- montant hors T.V.A. :(en lettres et en chiffres)
- taux de la TVA (en pourcentage)
- montant de la T.V.A. : (en lettres et en chiffres)
- montant T.V.A. comprise : (en lettres et en chiffres)

Lot n° 3 :

- montant hors T.V.A. :(en lettres et en chiffres)
- taux de la TVA (en pourcentage)
- montant de la T.V.A. : (en lettres et en chiffres)
- montant T.V.A. comprise : (en lettres et en chiffres)

L'ESTF se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte à la trésorerie générale, bancaire, ou postal) ouvert à mon nom (ou au nom de la société) à(localité), sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro

Fait à le

(Signature et cachet du concurrent)

(1) lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :

- mettre : « Nous, soussignés nous obligeons conjointement/ou solidairement (choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement les rectifications grammaticales correspondantes) ;

- ajouter l'alinéa suivant : « désignons (prénoms, noms et qualité) en tant que mandataire du groupement ».

-Préciser la ou les parties des prestations que chacun des membres du groupement d'engage à réaliser pour le groupement conjoint et éventuellement pour le groupement solidaire.

(2) pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine, la référence à l'attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits.

(3) ces mentions ne concernent que les personnes assujetties à cette obligation.

ANNEXE N° 3

MODELE DU CADRE DU BORDEREAU DES PRIX-DETAIL ESTIMATIF

LOT N° :

N° des prix	Désignation des prestations	Unité de mesure ou de compte	Quantité	Prix unitaire en(1) (hors TVA)	Prix total (hors TVA)
1	2	3	4	5	6 = 4 x 5
				En chiffre	
TOTAL HORS TVA					
TAUX TVA (.....%)					
TOTAL TTC					

Fait ale

ANNEXE N° 4 : BORDEREAU CONCERNANT LA DOCUMENTATION TECHNIQUE

Il est exigé une documentation technique détaillée sur chaque article proposé. Cette documentation doit être présentée comme suit :

LOT n°:

ARTICLE N°	DESIGNATION AVEC DESCRIPTIF	QTE	REFERENCE SUR LE CATALOGUE OU LA NOTICE TECHNIQUE
	(1)		(2)

Signature du soumissionnaire :.....

(1): Pour chaque article proposé, il faut indiquer avec précision :

- Le descriptif détaillé du matériel proposé avec les caractéristiques techniques (dimension, performances, sensibilité, précision, etc.)
- Le nom du fabricant ou la marque assurant la diffusion.

(2): Indiquer le numéro de la page du catalogue ou de la notice technique où figure l'article proposé.

N.B : Il est joint à ce bordereau tous les catalogues et les notices techniques et d'emploi (en originale ou en photocopie) correspondant au matériel proposé.